

Notice d'accompagnement du dossier de demande de subvention municipale 2025 Ville de Choisy-le-Roi

➤ **Nouveautés dans le cadre du remplissage du dossier de subvention en 2025**

- dans le cadre de votre demande de subvention, le contrat d'engagement républicain (CER) régi par les articles 10-1 et 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application n°2021-1947 du 31 décembre 2021, doit être souscrit par votre association. Vous pourrez prendre connaissance du document [en cliquant ici](#). La mention « déclare que l'association a bien souscrit au contrat d'engagement républicain (CER) » se trouve sur la page 8 du dossier.

-à l'occasion du lancement de la maison des femmes, les projets présentés en lien avec le lieu dans le dossier pourront faire l'objet d'un financement municipal.

- un dossier de demande de subvention transport sera également mis en ligne cette année. Votre demande pourra être financée à hauteur de 600 euros maximum.

➤ **Dépôt des dossiers de demande de subvention du 1er novembre 2024 au 15 janvier 2024**

Votre dossier peut nous être envoyé soit :

- par courriel : dlc@choisyleroi.fr. Les dossiers volumineux sont à envoyer par WeTransfer (dlc@choisyleroi.fr)

- par courrier : Hôtel de ville, Place Gabriel Péri, 94600 Choisy-le-Roi (Attention : pas de dépôt papier possible à l'hôtel de ville)

- vous pouvez également le déposer en format papier auprès de notre service DLC : Dalle commerciale de Choisy-le Roi, MCVA-Hubertine Auclert, Allée de Provence.

- un accusé de réception vous sera systématiquement adressé lors de la réception de votre dossier.

➤ **Respect des informations ci-dessous pour faciliter l'instruction de vos dossiers**

- les informations comptables (compte de résultat, bilan, budget prévisionnel) doivent être **obligatoirement remplies dans les tableaux dédiés, directement dans le dossier** et non jointes sur un autre document annexe (cf. page 9 du dossier).

- nous vous rappelons que dans les pièces à joindre un compte-rendu qualitatif **du ou des projets subventionnés l'année précédente** doit être intégré à votre demande.

- **tout dossier incomplet ne pourra être instruit en l'état**. Exceptionnellement, votre dossier pourra faire l'objet d'une seconde instruction avec demande d'informations complémentaires.

- Tout dossier déposé hors délai : vous pourrez déposer votre dossier mais celui-ci sera traité ultérieurement, selon les crédits restants.

Chaque dossier est étudié attentivement par la commission municipale concernée. La décision d'accorder une subvention est prise par délibération du Conseil Municipal. Quelle que soit la décision, celle-ci est notifiée par courrier.

➤ **Permanences d'accompagnement du remplissage des dossiers sur rendez-vous :**

- du 25 au 28 novembre

- du 2 au 6 décembre 2024

➤ **Tutoriel de remplissage du dossier de demande de subvention 2025**

Le remplissage de votre dossier PDF nécessite d'avoir au préalable téléchargé gratuitement le logiciel Adobe Acrobat Reader

1/ Après avoir téléchargé le dossier de demande de subvention, ouvrez le document avec Adobe Reader

2/ Cliquez sur Affichage > Remplir et signer

3/ A la droite de votre document, cliquez sur > Ajouter du texte

4/ Cliquez ensuite sur les champs que vous souhaitez remplir et tapez le texte correspondant

Attention, seuls les dossiers complets seront instruits par le service de la ville